

Prix des droits de  
l'Homme - René Cassin  
*Edition 2010-2011*

**Cérémonie de remise  
des Prix des droits de l'Homme – René Cassin**

**Jeudi 26 janvier 2012**

**Hôtel de Rochechouart**

**DOSSIER DE PRESSE**



## SOMMAIRE

Le prix des droits de l’Homme – René Cassin 2011 .....	3
Palmarès de l’édition 2010-2011 .....	4
Présentation des travaux des élèves.....	5
Historique du prix des droits de l’Homme – René Cassin .....	7
Biographie de René Cassin .....	9

### Contact

Bureau de presse  
Ministère de l’éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
110 rue de Grenelle – Paris 7<sup>e</sup>  
T 01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

## Le prix des droits de l'Homme – René Cassin 2011

Sous le patronage de Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Yves Repiquet, président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, et Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire, ont remis le « prix des droits de l'Homme – René Cassin 2011 » aux établissements lauréats, jeudi 26 janvier, au ministère.

Créé en 1988 à l'occasion du 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ce prix est organisé par le ministère en charge de l'éducation nationale et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Il récompense les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme réalisés dans les établissements. Il rend hommage à René Cassin, vice-président de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, dont le combat et l'engagement en faveur des droits de l'Homme furent exceptionnels et exemplaires. En effet, René Cassin apporta une contribution essentielle à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948.

Le prix comporte trois catégories de participation : « collège », « lycée général et technologique » et « lycée professionnel ». En 2010-2011, le thème retenu était « L'égalité entre les femmes et les hommes ».

Après une sélection académique, puis nationale, les lauréats nationaux ont été choisis parmi les 51 candidatures présentées, issus de 27 académies différentes, soit 25 collèges, 11 lycées généraux et technologiques et 15 lycées professionnels. Comme en 2010, l'année 2011 a connu une participation de qualité, c'est la raison pour laquelle un prix et une mention ont été décernés dans chacune des catégories.

## Palmarès de l'édition 2010-2011

Les jurys académiques ont examiné les dossiers proposés par les établissements scolaires. Les meilleurs d'entre eux (28 cette année) ont été transmis au jury national.

Après avoir examiné l'ensemble des travaux qui lui ont été remis, le jury national du prix des droits de l'Homme - René Cassin, réuni à Paris le 12 octobre 2011, a arrêté le palmarès suivant :

### Catégorie « Collège »

**Prix** décerné aux élèves du **collège « Jules-Palmade » à Seix** (*département de l'Ariège, académie de Toulouse*) pour leur travail intitulé : « Faut-il s'inspirer de l'Antiquité en tout ? Faut-il rétablir la loi Oppia ? »

**Mention** attribuée aux élèves du **collège « René-Cassin » à Agde** (*département de l'Hérault, académie de Montpellier*) pour leur travail intitulé : « L'égalité femme / homme - portraits »

### Catégorie « Lycée général et technologique »

**Prix** décerné aux élèves du **lycée général et technologique « Théodore-de-Banville » à Moulins** (*département de l'Allier, académie de Clermont-Ferrand*) pour leur travail intitulé : « L'égalité homme, femme : un jeu d'enfants ? »

**Mention** attribuée aux élèves du **lycée général et technologique « Louis-Thuillier » à Amiens** (*département de la Somme, académie d'Amiens*) pour leur travail intitulé : « L'égalité entre les femmes et les hommes »

### Catégorie « Lycée professionnel »

**Prix** décerné aux élèves du **lycée professionnel « Gerty-Archimède »** (anciennement Richeval) à **Morne à l'Eau** (*académie de Guadeloupe*) pour leur travail intitulé : « Gerty Archimède, une figure de l'émancipation féminine guadeloupéenne au XXe siècle »

**Mention** attribuée aux élèves du **lycée professionnel « Jean-Charles Athanase Peltier » à Ham** (*département de la Somme, académie d'Amiens*) pour leur travail intitulé : « État des lieux des droits des femmes, état d'urgence... Vers l'égalité hommes/femmes »

## Présentation des travaux des élèves

### Catégorie collège

#### Prix

##### **Collège Jules-Palmade, de Seix (académie de Toulouse)**

###### **« Faut-il s'inspirer de l'Antiquité en tout ? Faut-il rétablir la loi Oppia ? »**

23 élèves de 5e, 4e et 3e ont présenté un court-métrage de 13 minutes sur la « révolte » des femmes, à Rome en 195 avant J-C., demandant l'abolition de la loi Oppia limitant leur liberté de circulation et leur liberté vestimentaire ; entièrement écrit et joué par les élèves jouant tantôt leur propre rôle (professeur et élèves participant à un cours sur cet épisode de l'histoire de Rome), tantôt celui des défenseurs ou détracteurs de la loi Oppia, réunis sur le forum après le discours de Caton.

#### Mention

##### **Collège René-Cassin, d'Agde (académie de Montpellier)**

###### **« Constat et propositions pour combattre les inégalités »**

27 élèves de 5e ont réalisé une série de portraits dans leur famille ou au collège, ce qui a été l'occasion d'une réflexion sur l'égalité entre les Hommes et les femmes. Une série de portraits de femmes luttant pour l'égalité dans le monde complète ce tableau. Le travail est présenté sous la forme d'un cahier relié et d'un CD.

### Catégorie lycée général et technologique

#### Prix

##### **Lycée Théodore-de-Banville, de Moulins (académie de Clermont Ferrand)**

###### **« Une culture de l'égalité entre les sexes »**

57 élèves de seconde ont réalisé une construction de trois boîtes à empiler représentant chacune une étape de la vie (petite enfance, adolescence, âge adulte) couvertes de textes, images, résultats d'enquêtes invitant chacun à des interrogations sur la construction des stéréotypes de genre. Le tout est coiffé du « plafond de verre ».

#### Mention

##### **Lycée Louis-Thuillier, d'Amiens (académie d'Amiens)**

###### **« L'égalité entre les femmes et les hommes »**

30 élèves de seconde ont constitué un dossier documentaire sur l'égalité de genre, dont une « boîte à biographies » déposée au CDI et destinée à être régulièrement enrichie, ainsi qu'une enquête à partir d'un questionnaire élaboré d'après leurs propres réflexions. Après dépouillement, les résultats ont été présentés sous forme de graphiques.

## Lycée professionnel

### Prix

**Lycée professionnel « Gerty-Archimède » (anciennement « Richeval »), de Morne à l'eau (académie de Guadeloupe)**

**« Gerty Archimède, une figure de l'émancipation féminine guadeloupéenne au XXe siècle »**

12 élèves de 1ère CAP « agent de sécurité » ont réalisé diverses productions (plaquette biographique, article dans le journal du lycée, exposition au CDI, concours de poésies, slam, etc.) autour de Gerty Archimède, figure locale de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du changement de nom de l'établissement

### Mention

**Lycée professionnel Jean-Charles Athanase-Peltier, d'Ham (académie d'Amiens)**

**« État des lieux des droits des femmes, état d'urgence... Vers l'égalité hommes/femmes »**

157 élèves de tous niveaux ont mené une réflexion dans le prolongement de la visite d'une exposition intitulée « Grandes résistantes contemporaines », au conseil régional de Picardie. Le sujet retenu a été celui des discriminations envers les femmes au XXe siècle. Un numéro spécial du journal du lycée "Journalimania", entièrement réalisé par les élèves, a été édité et plusieurs événements ont été organisés autour de la Journée de la femme le 8 mars. Parallèlement, un travail de sensibilisation a été mené au sein de l'établissement (exposition au CDI, projection et analyse sur la base d'un questionnaire réalisé par les élèves de « la Journée de la jupe »).

## Historique du prix des droits de l'Homme – René Cassin

À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en 1988, le ministre de l'éducation nationale a pris l'initiative de créer un "Prix des droits de l'Homme" sous la forme d'un concours portant le nom de René Cassin. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a été étroitement associée dès l'origine à l'organisation de ce prix qui est remis chaque année aux lauréats.

Depuis sa création, ce concours est l'un des vecteurs privilégiés de l'apprentissage de la citoyenneté et des droits de l'Homme dans les établissements scolaires.

Lors de sa création, seuls les élèves de première des lycées d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat pouvaient exprimer au cours d'une dissertation d'une durée de quatre heures une réflexion personnelle sur un thème relatif aux droits de l'Homme.

En 1992, le concours est ouvert à toutes les classes de lycée, de lycée professionnel et aux classes de 3<sup>e</sup> des collèges. Puis la participation à ce concours autorise les travaux collectifs.

L'objectif restant la participation toujours plus massive d'élèves de profils variés, le concours est ouvert en 1997 à tous les élèves de collège et de lycée. Ceux-ci sont ainsi appelés à concourir sous des formes les plus diverses possibles : lancement ou engagement vers une action forte et exemplaire, éventuellement inscrite dans un projet d'établissement ; présentation d'une action déjà mise en œuvre et se prolongeant ; constitution d'un dossier collectif (mémoire, cassette vidéo, cédérom...).

Soucieux de donner un nouvel élan à cette action éducative relative aux droits de l'Homme, le ministère de l'éducation nationale a transformé à partir de l'année 2004-2005 le "concours René Cassin" en "Prix des droits de l'Homme - René Cassin". Ce nouvel intitulé vise à sortir du cadre formel d'un concours trop scolaire en lui substituant une formule de labellisation plus souple, susceptible de récompenser aussi bien une contribution d'élève, qu'une action concrète mise en œuvre par une classe, un projet d'établissement ou encore un programme académique dans le domaine des droits de l'Homme.

En 2008, l'éducation nationale s'implique fortement dans la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le ministère et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme attirent tout particulièrement l'attention des élèves sur ce texte fondateur, et choisissent pour thème du Prix des droits de l'Homme - René Cassin 2008-2009 : "1948-2008 : la Déclaration universelle des droits de l'Homme aujourd'hui".

En 2009, la convention internationale des droits de l'enfant a vingt ans. Si le choix des thèmes traités au concours 2009-2010 est libre, l'éducation nationale et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme ont saisi cette occasion pour attirer l'attention de la jeune génération sur ce texte fondateur.

Pour le concours 2010-2011, le ministère et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme ont souhaité inciter les candidats à travailler sur le thème de « l'égalité filles-garçons ».

## Biographie de René Cassin

René Cassin est né le 5 octobre 1887 à Bayonne. Après de brillantes études secondaires à Nice, il entreprend des études de droit et de lettres à la faculté d'Aix-en-Provence, puis à Paris. Licencié en droit et ès lettres (histoire) en 1908, il s'inscrit au barreau de Paris en 1909. Il obtient en 1914 un doctorat en sciences juridiques, économiques et politiques.

Mobilisé, René Cassin se bat sur le front de la Meuse. Il est blessé grièvement le 12 octobre 1914 à Saint-Mihiel. Il reçoit la Croix de guerre avec une citation à l'Ordre de l'armée et la Médaille militaire.

Dès sa démobilisation en 1915, et parallèlement à sa carrière d'enseignant, il se préoccupe particulièrement des difficultés des victimes de guerre. En 1918, il est nommé président de la commission de contrôle qui travaille sur le droit aux réparations.

Chargé de cours à la faculté d'Aix-en-Provence, puis professeur agrégé à Lille et, en 1929, professeur de droit civil à Paris, René Cassin conduit entre 1925 et 1939 des missions universitaires en Europe, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Afrique française.

Il devient, à partir de 1924, membre de la délégation française à l'assemblée de la Société des nations.

René Cassin s'embarque pour l'Angleterre le 19 juin 1940. Il est reçu par le général de Gaulle qui lui confie la rédaction de la charte stipulant la reconnaissance par les Alliés des Forces françaises libres. Le 5 août, il assiste à l'entrevue Churchill-de Gaulle. Il devient le conseiller juridique et diplomatique du chef de la France libre.

En qualité de chef des services français de Londres, René Cassin contribue à doter la France libre de structures juridiques et administratives propres à assurer la continuité de l'État et de la République. Il assume également la responsabilité du commissariat national à la justice et à l'instruction publique.

Dès 1943, à Alger, et plus tard en France, c'est à la préparation de nouvelles institutions républicaines et à la restauration d'un État de droit que René Cassin emploie son énergie.

Il est successivement président du comité juridique du gouvernement provisoire et président de la commission à l'Assemblée consultative. Il participe ainsi à l'élaboration des grandes ordonnances de 1944-1945 et à la création de l'École nationale d'administration en 1945, qu'il

préside pendant seize ans. Il joue également un rôle essentiel à la tête du Conseil d'État de 1944 à 1960, dont il assume la vice-présidence.

Plus tard, le général de Gaulle revenu au pouvoir, il contribue à la création des institutions de la V<sup>e</sup> République. Il concourt à l'élaboration du projet aboutissant à la constitution de 1958. Il joue parallèlement un rôle déterminant dans la mise en place du Conseil constitutionnel, dont il est membre de 1960 à 1971.



René Cassin considère l'éducation comme fondamentale, et le titre d'enseignant est celui auquel il attache le plus d'importance. Il veut à la fois lutter contre l'injustice et contre l'ignorance, sans avoir la prétention de changer les Hommes. Au-delà de ces préoccupations, il entend lutter pour les droits de l'Homme.

Dès 1945, sont posés les premiers jalons qui conduiront aux actions entreprises en faveur de ces droits. Il place alors leur respect "comme un but essentiel des sacrifices consentis", convaincu de "la nécessité d'établir toute paix future" sur leurs bases.

Refusant plusieurs portefeuilles au sein des gouvernements d'après-guerre, René Cassin préfère compter sur « l'efficacité des organisations non gouvernementales ».

C'est au sein de l'Organisation des nations unies, fondée en 1945, qu'il se consacre au combat animant désormais sa vie. Il y crée la commission des droits de l'Homme en 1946, qu'il préside lui-même entre 1954 et 1956. Il devient le principal artisan du projet de Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Complétant celle de 1789, elle incorpore de nouveaux droits tels que ceux du travail, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels. Désormais universelle, "elle s'applique à tous les êtres humains sans discrimination aucune... et à tous les territoires".

L'une des applications pratiques de cette déclaration est la création, en 1959, d'une cour européenne des droits de l'Homme, dont René Cassin assume la présidence jusqu'en 1968.

À cette date, il constate malgré tout que les hésitations et les retards apportés à sa ratification portent un grand préjudice aux progrès des droits de l'Homme dans le monde, et en appelle aux pays européens pour montrer l'exemple aux jeunes nations. Pour remplir cette mission, il fonde en 1969 l'Institut international des droits de l'Homme à Strasbourg.

Dans son combat, René Cassin n'a jamais accepté l'existence de discriminations raciales ou religieuses. À la demande personnelle du général de Gaulle, il devient président de l'Alliance israélite universelle en 1943 et le reste jusqu'à la fin de sa vie.

Son action internationale en faveur de la dignité humaine est couronnée par le Prix Nobel de la paix, décerné le 10 octobre 1968. Conscient des progrès humanitaires à réaliser, il s'intéresse particulièrement aux problèmes de la faim et de la torture, et continue de penser que l'éducation est une des armes de la lutte contre ces fléaux.

Son dernier geste est un appel en faveur de la paix au Liban.

Il meurt le 20 février 1976.



À l'occasion du centenaire de sa naissance - le 5 octobre 1887 - les cendres de René Cassin ont été transférées au Panthéon.

Tout au long de sa vie, cet « idéaliste pratique » a mené un combat sans trêve pour la paix, pour la justice, pour les droits et les libertés de l'Homme. La croyance en l'Homme a guidé toute son action et donné à son œuvre une cohérence exemplaire. Il était convaincu de la nécessité de lutter pour la dignité de l'être humain, et contre ce qu'il nommait « l'insidieuse injustice ».

Le vœu qu'il exprima de pouvoir « dormir à côté de Félix Éboué et Jean Moulin, non par orgueil, mais pour éduquer la jeunesse de tous les pays » est désormais satisfait.

